

CHARTRE DE LA PARTICIPATION DES MONDONVILLOIS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES

Préambule

Cette chartre détaille les grands principes déontologiques à respecter durant la présence en commission d'un Mondonvillois non élu.

Elle s'intègre dans le cadre de la démocratie participative, et de l'ouverture des commissions aux personnes non élues fixée lors du conseil municipal en date du 17 juillet 2020. Le nombre d'intervenant(s) extérieur(s) ayant été défini dans ce même conseil municipal pour chaque commission.

Les candidats doivent être domiciliés à Mondonville et être majeurs au moment de leur candidature.

Chaque membre extérieur participe à la commission pendant une année civile (le renouvellement de cette participation sera décidé par la commission, qui donnera la priorité à une entrée de nouveaux extérieurs sauf cas particulier d'implication dans un projet pluriannuel). Le président de la commission exclura sans avertissement toute personne ne respectant pas les engagements ci-après.

Engagement du membre extérieur de la commission :

Afin de mettre en œuvre le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales de la République, le citoyen siège en vertu de la loi et doit à tout moment agir conformément à celle-ci.

Engagement d'intégrité et d'impartialité :

- Je ferai de l'intérêt général ma priorité.
- Je m'engage à veiller à une utilisation optimale de l'argent public.
- J'agirai avec honnêteté.
- Je m'engage à ne tirer aucun intérêt ni personnel ni pour mes proches parents ou collaborateurs de ma présence en commission car celle-ci pourrait influencer des décisions municipales.
- Je n'userai jamais de mon influence pour obtenir ou faire obtenir une position qui avantagerait un intérêt ou un groupe d'intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.
- Je ne viens pas pour satisfaire ma curiosité mais pour apporter mes compétences et/ou contribuer à la réflexion de la commission.

Engagement de respect :

- Je défendrai la dignité de chacun.
- Je respecte et défends les principes constitutionnels de la laïcité et de la démocratie.
- Je veille au respect des biens de la commune, de son environnement et de son patrimoine.

Engagement d'écoute :

- Volontaire pour participer, je serai néanmoins à l'écoute des autres membres de la commission.

Engagement d'assiduité et de confidentialité :

- Je m'engage à participer pleinement et régulièrement aux séances de la commission pour lesquelles j'ai été choisi, je préviens à l'avance en cas d'absence.
- Je respecte la confidentialité des débats des instances auxquelles je participe et pour lesquelles la publicité n'est pas organisée, et ce pour la durée du mandat en cours

Engagement dans la vie publique :

- Je m'engage à entrer dans une démarche d'inscription sur les listes électorales de Mondonville.

Je soussigné(e) ----- m'engage à respecter cette charte.

A Mondonville, le -----

Signature précédée de la mention lu et approuvé